

**PROCÈS-VERBAL DE LA 109^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE JEUDI 10 DÉCEMBRE À 16 H, EN CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Présences	:	Louis Gendron, Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Véronique Lefrançois, Clément Limoges, Henri Mondor, Hélène Sylvain, Francine Tellier et Guy Vandandaigue
Absences confirmées	:	Martine Lavallée et Jérémy Quero-Dallaire
Présidence d'assemblée	:	Véronique Lefrançois
Secrétaire	:	Chantale Gagné

109.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion téléphonique débute à 16 h.

109.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL151210-01

Sur une proposition de Monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par Madame Geneviève Laporte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 109.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 109.2 Adoption de l'ordre du jour
- 109.3 Adoption du calendrier scolaire révisé 2015-2016
- 109.4 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

109.3 Adoption du calendrier scolaire révisé 2015-2016

Les membres ont reçu le projet de calendrier révisé avec l'avis de convocation.

En raison des quatre (4) journées de grève qui ont eu lieu au cours de l'automne, la direction doit faire adopter par le conseil d'établissement un calendrier scolaire révisé pour l'année 2015-2016, conformément à l'article 2.6 du *Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire* qui se lit comme suit :

2.6 La direction du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de forces majeures, de boycott ou de grève de trois (3) jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois (3) jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

Attendu les quatre journées de grève qui ont eu lieu à l'automne 2015;

Attendu que les trois journées de grève précédentes, soit les 26 octobre, 9 et 10 novembre ont pu être replacées dans le calendrier 2015-2016;

Attendu que le conseil d'établissement doit adopter les modifications de plus de trois (3) jours au calendrier scolaire du Cégep;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 10 décembre 2015;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep;

CECL151210-02

Sur une proposition de Monsieur Guy Vandandaigue, dûment appuyée par Madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire révisé 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

109.4 Levée de l'assemblée

CECL151210-03

Sur une proposition de Monsieur Henri Mondor, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 16 h 15

Monsieur Louis Gendron
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Madame Véronique Lefrançois
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/cg